

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 7 juillet 2014

Séance régulière du Conseil tenue le 2 juin 2014 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 14-132

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé en ajoutant les points suivants :

Varia

- c) Madame Julie Goulet – St-Sulpice en fête – Autorisation d'engagement
- d) Monsieur Michel Champagne – Seigneurie de L'Ile Ronde – Autorisation de visite de la Chapelle de L'Ile Bouchard – Renouvellement de l'entente
- e) Monsieur Michel Champagne – Tondeur usagé – Vente à Monsieur Michel Deschênes

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Henri Landreville, fait un rappel du concert du Festival de Lanaudière et félicitation pour le nouvel aménagement dans le centre du village

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUIN – POUR ADOPTION

Rés. 14-133

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du mois de juin 2014 tel que rédigé.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 14-134

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 14-135

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Tous les comptes présentés soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 156,247.73\$ (Chèques fournisseurs 17957 à 18070).

AUTRES DOSSIERS :

1o Fédération québécoise des Municipalités – Congrès annuel

Rés. 14-136

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser les membres du Conseil Municipal à assister au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités que se tiendra les 25 septembre, 26 septembre et 27 septembre 2014 dont le coût d'inscription s'élève à 650.\$ plus taxes par inscription pour un total de 3,900.\$.

Et d'autoriser la réservation de six (6) chambres pour une durée de deux (2) jours. De plus, une allocation maximale de 300.\$ est allouée à chaque membres du Conseil pour les dépenses encourues sur présentation de pièces justificatives.

2o Comité technique d'aménagement pour le tracé de l'oléoduc énergie est – Nomination de représentants

Rés. 14-137

COMITÉ TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT POUR LE TRACÉ DE L'OLÉODUC ÉNERGIE EST – NOMINATION DE REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT QUE la CMM par sa résolution CE14-125 à mandater son Directeur Général afin de constituer un comité technique d'aménagement pour le tracé de l'oléoduc

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités concernées membres de la CMM sont invités à participer à ce comité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer des représentants

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer Monsieur Pierre Imbault à titre de représentants de la Paroisse de Saint-Sulpice au sein du comité technique d'aménagement pour le tracé de l'oléoduc énergie Est de la CMM.

3o Maison des Jeunes – Rénovation du toit – Acceptation de la soumission

Rés. 14-138

MAISON DES JEUNES – RÉNOVATION DU TOIT – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la soumission de Les Entreprises de peinture Éric Champagne, pour la restauration du toit de la Maison des Jeunes, et ce, pour un montant de 6,900.\$

4o Subvention annuelle – Reconnaissance d'organisme – Ajout

Rés. 14-139

SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISME ANNÉE 2014 - AJOUT

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire maintenir des normes et procédures concernant l'octroi d'un montant de 400.\$ annuellement à ses organismes communautaires reconnus.

CONSIDÉRANT que la vocation, le domaine d'activités et le statut peuvent changer en cours d'année

CONSIDÉRANT que les entreprises à but lucratif ne peuvent bénéficier de cette aide financière

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2014 sont les suivants :

<i>Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière</i>	Club Quad les Randonneurs
Association des pompiers volontaires de St-Sulpice	Club de L'Amitié
Bibliothèque Municipale	GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice
Cercle des fermières de St –Sulpice	Fabrique de Saint-Sulpice
Chevalier de Colomb	Maison des jeunes de Saint-Sulpice
Chorale de Saint-Sulpice	Mini-Fête Saint-Sulpice
	Service des Loisirs
	Société Saint-Vincent de Paul

50 Camping Nadeau inc. – Offre d'achat dos d'âne – Acceptation

Rés. 14-140

CAMPING NADEAU INC – OFFRE D'ACHAT DE DOS D'ÂNE - ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre d'achat de Madame Linda Sirois, de Camping Nadeau inc. pour l'acquisition de dos d'âne Easy Rider qui ne sont plus utilisés par la municipalité, et ce pour un montant de 500.\$

60 Maison des Jeunes – BBQ annuel – Acceptation de prêt d'équipement

Rés. 14-141

MAISON DES JEUNES – BBQ ANNUEL – ACCEPTATION DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le prêt d'un grand chapiteau, d'un petit chapiteau ainsi que de deux glacières dans le cadre du BBQ annuel permettant d'amasser des fonds pour les activités de la Maison des Jeunes

Que les personnes en charge de l'évènement sont responsables de tout bris ou perte concernant l'équipement et que les frais encourus seront à leurs charges.

70 Fabrique de Saint-Sulpice – Renouvellement du bail du terrain de l'Hôtel de Ville – Autorisation de signature

Rés. 14-142

FABRIQUE DE SAINT-SULPICE – RENOUELEMENT DU BAIL DU TERRAIN DE L'HÔTEL DE VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le Marie ou le Maire-Suppléant ainsi que la Directrice Générale à signer le renouvellement du bail pour le terrain de l'hôtel de Ville, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 avec option pour 2017 et 2018 aux mêmes conditions

80 Belvédère et halte piétonnière - Autorisation d'achat – Table à pique nique

Rés. 14-143

BELVÉDÈRE ET HALTE PIÉTONNIÈRE - AUTORISATION D'ACHAT – TABLE À PIQUE NIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'autoriser l'achat de quatre (4) tables à pique-nique, dont une ira au belvédère et trois (3) seront installées
à la halte piétonnière du Chemin du Bord-de-L'Eau

9o Résolution d'appui - Chapelle de la Procession

Rés. 14-144

RÉSOLUTION D'APPUI - CHAPELLE DE LA PROCESSION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que dans le cadre du projet de remise à neuf de la Chapelle de Procession selon les exigences du bilan de santé 2013, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice appui les demandes de subventions à cet effet et soutien la réalisation de ce projet patrimonial sulpicien

10o Ville de L'Assomption – Service de police – Comité de sécurité publique

Rés. 14-145

VILLE DE L'ASSOMPTION – SERVICE DE POLICE – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 07-141 qui demandait l'intervention du Ministère de la Sécurité publique afin de faire respecter notre droit à assister aux réunions du Comité de Sécurité publique de la Ville de L'Assomption

CONSIDÉRANT l'article 6. de *L'entente de fourniture de services policiers entre la Ville de L'Assomption et la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice* qui stipule que la Municipalité peut déléguer deux (2) représentants sur la comité de sécurité publique de la Ville de L'Assomption

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques de la Municipalité

CONSIDÉRANT la nécessité d'informer le comité de sécurité publique des problématiques constatées sur notre territoire

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander à la Ville de L'Assomption de respecter l'article 6 de *L'entente de fourniture de services policiers entre la Ville de L'Assomption et la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice* et de nous informer des dates de rencontre du comité de sécurité publique afin que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice y soit représentée.

11o MAMOT – Demande de retrait de la CMM

Rés. 14-146

MAMOT – DEMANDE DE RETRAIT DE LA CMM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice vit une situation de desserte policière qui devient dramatique pour nos 3500 citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les coûts engendrés par la desserte du service de police municipale s'élèvent à plus de 938,235.\$ pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts représentent 30% de notre budget total de 3,275,867.\$;

CONSIDÉRANT QUE nous avons connu une hausse de 90,000.\$ pour la seule année 2014;

CONSIDÉRANT QUE cet "étouffement budgétaire" nous prive d'offrir d'autres services pour améliorer la qualité de vie de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité ne bénéficie pas de la subvention de 47% accordée aux municipalités desservies par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE notre obligation de faire partie de la C.M.M. (Communauté Métropolitaine de Montréal) nous empêche d'être desservi par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT notre impossibilité de faire partie du Pacte Rural nous prive d'être admissibles à des subventions;

CONSIDÉRANT QUE nos citoyens vivent une situation d'iniquité budgétaire scandaleuse quand une paroisse voisine, pour une population semblable paie environ 40% de notre facture du Service de Police;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre service municipal plus économique n'est envisageable...sauf la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE nous avons alerté les décideurs municipaux (F.Q.M.) et les décideurs politiques (député et ministre responsable de notre région)

CONSIDÉRANT QU'une augmentation est à prévoir pour 2015 en raison de l'évolution de l'assiette fiscale;

CONSIDÉRANT QUE notre exclusion de la C.M.M. nous permettrait aussi d'économiser 81,500.\$ de frais d'appartenance;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut y avoir de véritable "respect du citoyen" quand un service coûte plus du double parce que l'on ne peut choisir le service le plus économique;

CONSIDÉRANT QUE nos citoyens se considèrent, à juste titre, exploités et traité abusivement par des lois qui ne respectent pas leur capacité de payer;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice demande au gouvernement, via le ministère des Affaires municipales et occupation du territoire, d'être exclu de la C.M.M. et de pouvoir ainsi être desservi par la Sûreté du Québec à meilleur prix.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre délégué de Lanaudière, Monsieur Pierre Arcand, à la ministre de la Sécurité publique Madame Lise Thériault, à la député de Repentigny Madame Lise Lavallée, au député de Repentigny Monsieur Jean François Larose, à la préfète et représentante de la M.R.C. de L'Assomption à la C.M.M. Madame Chantal Deschamps ainsi qu'à la M.R.C. de L'Assomption et à la F.Q.M.

AFFAIRES EN COURS :

1o Avis de motion et dispense de lecture - Règlement régissant l'implantation d'oléoduc sur le territoire de la Paroisse de Saint-Sulpice

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Monsieur Pierre Imbault donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un règlement régissant l'Implantation d'oléoduc sur le territoire de la Paroisse de Saint-Sulpice

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du Conseil.
le 1^{er} juillet 2014

Règlement numéro 309

2o Directeur du Service des Incendies – Renouvellement du contrat de travail – Acceptation

Rés. 14-147

DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL – ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le contrat de travail du Directeur du Service des incendies de la Paroisse de Saint-Sulpice et que le Maire ou le Maire-suppléant et la Directrice Générale soient autorisés à signer ledit contrat de travail.

De plus, autorisation est donnée afin de reconnaître le véhicule utilisé par notre Directeur Monsieur Michel Deschênes, soit un GMC Sierra 2500 année 2009 propriété de Ferme Deschênes et Fils inc., comme véhicule d'urgence. De plus, la municipalité s'engage à défrayer les coûts annuels pour l'inspection (environs 135\$) et la surprime d'assurance (pour un maximum n'excédant pas 500.\$) et finalement autorisation est donnée pour l'acquisition et l'installation de lumière d'urgence rouge et de sirène pour un montant n'excédant pas 2,000.\$ et qui demeureront la propriété de la Municipalité.

3o Directrice de la Bibliothèque - Renouvellement du contrat de travail – Acceptation

Rés. 14-148

DIRECTRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL – ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le contrat de travail de la Directrice de la Bibliothèque Municipale de la Paroisse de Saint-Sulpice et que le Maire ou le Maire-suppléant et la Directrice Générale soient autorisés à signer ledit contrat de travail.

4o Rue Langevin – Acte de servitude – Acceptation et autorisation de signatures

Rés. 14-149

RUE LANGEVIN – ACTE DE SERVITUDE – ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'acte de servitude préparé par Me Carole Proteau pour l'acquisition d'un égout sanitaire et d'autoriser le Maire ou le Maire-Suppléant et la Directrice Générale à signer ledit acte de servitude.

RAPPORTS DIVERS :

1o Usine Aqueduc – Remplacement de la sonde de chlore – Autorisation

Rés. 14-150

USINE AQUEDUC – REMPLACEMENT DE LA SONDE DE CHLORE – AUTORISATION D'ACHAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le remplacement de la sonde de lecture du chlore ainsi que la programmation des diverses alarmes et ce, pour un montant n'excédent pas 6,000.\$.

VARIA :

1o St-Sulpice en fête – Garde Paroissiale de L'Épiphanie inc. – Acceptation et autorisation de signature

Rés. 14-151

ST-SULPICE EN FÊTE – PARADE DES ORGANISMES – GARDE PAROISSIALE DE L'ÉPIPHANIE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter le contrat de la Garde Paroissiale de L'Épiphanie inc. pour participer à la parade des organismes, et ce, pour un montant de 250.\$ et d'autoriser la Directrice Générale à signer ledit contrat.

2o Fête Nationale - BEM feux d'artifice – Félicitation et remerciement

Rés. 14-152

FÊTE NATIONALE - BEM FEUX D'ARTIFICE – FÉLICITATION ET REMERCIEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De transmettre à la compagnie BEM Feux d'artifice la présente résolution pour les féliciter et les remercier de l'excellent spectacle qu'ils nous ont offert lors des festivités de la Fête Nationale.

3o Madame Julie Goulet – St-Sulpice en fête – Autorisation d'engagement

Rés. 14-153

MADAME JULIE GOULET – ST-SULPICE EN FÊTE – AUTORISATION D'ENGAGEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De confirmer l'engagement de l'entreprise *Percussion Sultanosto enr.* pour les festivités de St-Sulpice en fête suivant le volet "Atelier – jam de percussion" et ce suivant la soumission du 7 juillet 2014 pour un montant de 250.\$

4o Monsieur Michel Champagne – Seigneurie de L'Île Ronde – Autorisation de visite de la Chapelle de L'Île Bouchard – Renouvellement de l'entente

Rés. 14-154

MONSIEUR MICHEL CHAMPAGNE – SEIGNEURIE DE L'ILE RONDE – AUTORISATION DE VISITE DE LA CHAPELLE DE L'ILE BOUCHARD – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la *Seigneurie de l'île Ronde inc.* à effectuer des visites de la Chapelle de L'Île Bouchard le tout selon les modalités prévues à l'entente à être signée entre les parties pour la saison estivale 2014.

De plus, autorisation est aussi donnée à Monsieur Le Maire ou le Maire-suppléant et la Directrice Générale à signer ladite entente.

5o Monsieur Michel Champagne – Tondeur usagé – Vente à Monsieur Michel Deschênes

Rés. 14-155

MONSIEUR MICHEL CHAMPAGNE – TONDEUR USAGÉ – VENTE À MONSIEUR MICHEL DESCHÊNES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise la vente à Monsieur Michel Deschênes une débroussailleuse de marque Bosh-hog SM60 pour un montant de 100.\$

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Lisette Dumesnil Landreville, bruit des autos et des motos, dossier du retrait de la CMM et loisirs
Monsieur Robert Charlebois, retrait de la CMM, subvention des loisirs, visite de la chapelle – régler le problème de toilette.

Monsieur Henri Landreville, faire plantation d'arbre au parc Robillard et au parc Léo Chaussé et stationnement sur la rue Landreville.

Monsieur Guy Vandandaigue, fenêtre sur le fleuve – travaux d'entretien.

Monsieur Éric Martineau, stationnement sur la rue Notre-Dame

Madame Ghislaine Vandandaigue, toilette à la chapelle

Monsieur Pierre Paul Giguère, visite du vignoble Bouche-art droit de passage par la Ferme Van Mil

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 14-156

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée.

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière